

## Voirie Déplacements - Programme de travaux 2010 - Demandes de subventions

**Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur :** Les crédits d'investissement alloués à la Direction Voirie Déplacements - Eclairage Public pour l'année 2010 ont été fixés à 4 643 749 € soit 3 963 749 € de tranches annuelles et 680 000 € au titre des opérations individualisées dans le plan pluriannuel d'investissement.

### Titre 1 : Programme de travaux 2010 - Voirie-Déplacements

Le programme de travaux pour l'année 2010 dans le domaine de la voirie a été établi sur la base d'une enveloppe financière de 2 331 749 € de tranches annuelles et de 680 000 € d'opérations individualisées inscrites au plan pluriannuel d'investissement.

#### I - Tranches annuelles

Pour 2010, les tranches annuelles de voirie donneront la priorité, d'une part aux aménagements en faveur de modes doux (pistes cyclables ...), d'autre part, en application de la loi «handicap» du 11 février 2005, à des travaux conséquents en faveur de l'accessibilité sur l'espace public.

Parallèlement à ces actions lourdes et structurées, sera mis en place un programme exceptionnel de changement de lanternes d'éclairage public dans le cadre des économies d'énergie. Ces dernières contribueront au financement des travaux.

#### 1.1- Aménagement et réfection de voirie : 1 231 749 €

Programme proposé :

Revêtements chaussées (enrobés, enduits superficiels...)	801 749 €
Aménagements de trottoirs	300 000 €
Alignements, garde-corps, mains-courantes	50 000 €
Travaux d'alignement	50 000 €
Programme Local de Sécurité (pose de glissières de sécurité en bois)	30 000 €

Travaux de mise en accessibilité sur une partie des rues suivantes :

- Chemin des Monts de Bregille
- Chemin des Vareilles et rue Boissy d'Anglas
- Rue de la Liberté et rue de la Cassotte
- Rue des Cras et rue de la Famille
- Rue du Muguet, chemin de Palente et chemin de l'Ermitage
- Rue de Dole
- Rue Andrey et rue Violet
- Chemin Français
- Chemin du Sanatorium et chemin de Courvoisier
- Rue Lavoisier, boulevard Kennedy et rue Jouchoux
- Chemin des Tilleroyes et chemin de la Chaille

#### 1.2 - Travaux de sécurité sur les ouvrages d'art : 400 000 €

- Réfection passerelles modes doux
  1. Beauregard-Diderot (sur voie SNCF)
  2. Diderot-Mouillère (sur voie SNCF vers passage à niveau)
  3. Port-Joint
  4. Pont de Chardonnet

- Suivi des ouvrages

1. Inspections détaillées (Pont Einstein, Passerelle des Prés de Vaux et Pont de Velotte)
2. Suivi particulier (Pont Battant et Pont de la Pelote)
3. Inspections détaillées immergées de fondations en rivière (Pont de Gaulle, Pont de Velotte, Passerelle Prés de Vaux, etc.).

### **1.3 - Carrefours à feux, plan de jalonnement : 550 000 €**

Programme proposé :

Mise aux normes et sécurisation des carrefours à feux : 350 000 €

- Place Leclerc
- Carrefour Blum/Lanchy
- Giratoire du Tunnel - Sécurisation des passages piétons
- Mise aux normes de la visualisation - Opération de remplacement des signaux par des kits à leds :
  - Carrefour Lagrange/Observatoire
  - Carrefour Lagrange/Mallarmé
  - Place Saint-Jacques
  - Place Jouffroy d'Abbans
  - Carrefour De Gaulle/Gare d'Eau
  - Carrefours Dole/Siffert/Arènes/Janvier

Travaux de jalonnement : 200 000 €

- Accessibilité de la voirie et des espaces publics : Pose de modules sonores, de bandes d'éveil et de vigilance sur le centre-ville
- Jalonnement Quartier Hauts du Chazal-Temis Santé
- Jalonnement carrefour route de Franois - Rue René Char - Rue de Dole,
- Navette bus Citadelle : pose jalonnement définitif
- Complément jalonnement dans le cas de l'UNESCO (2 ensembles Saline Royale avenue Siffert et Gare d'Eau)
- Modification jalonnement Office du Tourisme
- Animation touristique : remplacement 4 panneaux images «Tigre sous la Citadelle»
- Poursuite du programme sciage de boucles de détection de feux tricolores et de bornes escamotables
- Sas bus Chemin des Fusillés de la Résistance (Citadelle)
- Installation de bornes escamotables.

**1.4- Stationnement : 150 000 €**

Poursuite de la modernisation de l'équipement des parkings :

- Parking Mairie
  1. Signalétique
  2. Aménagement locaux techniques
  3. Réfection des peintures sol
  4. Désableur
- Parking Marché Beaux-Arts
  1. Poste central pour gestion phonie et vidéo bornes escamotables
  2. Aménagement locaux techniques
  3. Mise en conformité des stockeurs numériques
- Parking Cassin
  1. Aménagement local vestiaire et douche
  2. Installation vidéosurveillance
- Stade d'Arènes

Aménagement zone payante.

**II - Opérations individualisées****2-1 - Travaux liés à la mise en oeuvre des déplacements dans le cadre du PDU : 650 000 €**

L'année 2010 prend en compte à la fois l'extension du secteur piéton, l'accroissement des pistes cyclables et la mise en place du nouveau Code de la Rue :

- Grande Rue (de la rue de la Préfecture à la Place Victor Hugo)
- Itinéraire cyclable rue Edison (liaison Campus-Pôle Santé)
- Mise en conformité des zones 30, de rencontres et piétonnes.

**2-2 - Travaux liés à la lutte contre les inondations : 30 000 €**

Installation de systèmes anti-crues.

L'ensemble de ce programme sera complété par des travaux d'aménagement de voirie réalisés en régie, notamment :

- Place des Vareilles
- Place Leclerc : mise aux normes simple
- Route de Gray : fermeture accès parking Campus et Giratoire Jouchoux
- Avenue de Montrapon - Voie bus en approche du carrefour Churchill en direction de Temis
- Zone 30 de Palente : évolution de l'axe Corvée-Géraniums
- Axe Point du Jour-Relançons : dissuasion du trafic et modération de la vitesse
- Rue Rodin : organisation du stationnement
- Zone 30 Prévert-Essarts l'Amour : traitement des entrées
- Rue Goya : création d'une zone 30 et abords du Lycée Tristan Bernard

- Rue Jules Ferry : abords de l'école
- Rue Dornier : traversée piétons
- Carrefour Grenot-Andrey : abords de l'école de Saint-Claude
- Rue Papin : mise en accessibilité des stations bus «Sécurité Sociale»
- Chemin des Journaux : calibrage de la chaussée et stationnement.

## **Titre 2 : Programme de travaux 2010 - Eclairage public**

Le programme des travaux 2010 s'élève à 1 570 000 € dont 570 000 € au titre des travaux de sécurité, extension, rénovation des réseaux d'éclairage public et 1 000 000 € au titre du programme d'économie d'énergie.

### ***I - Travaux de sécurité, extension, rénovation et enfouissement : 570 000 €***

Ce programme de travaux correspond au renouvellement pour des raisons de sécurité.

- Rénovation installations vétustes / extension réseaux
  - o Rue du Languedoc
  - o Rue des Causses - 1<sup>ère</sup> tranche
  - o Rue de Chalezeule (de la rue des Clairs-Soleils à la passerelle piétons)
  - o Avenue Droz (de la Place Payot à la Place de la 1<sup>ère</sup> Armée)
  - o Rue des Sansonnets (extension)
  - o Avenue du 60<sup>ème</sup> RI (de la Place Leclerc à la rue Voirin)
  - o Quai Vauban (du Pont Battant au Petit Chamars)
  - o Rue Oudet
  - o Chemin de halage et Chemin de Casamène
- Vérifications électriques et mécaniques des installations
- Accidents et vandalisme
- Télégestion des armoires - poursuite du programme

### ***II - Programme d'économie d'énergie : 1 000 000 €***

2 000 lanternes équipées de lampes 125 w. fluo-ballon 250 w. fluo-ballon, 150 w. sodium haute pression et 250 w sodium haute pression 1<sup>ère</sup> génération seront remplacées par des lanternes 50 w, 70 w, 100 w et 150 w sodium haute pression nouvelle génération.

Par ailleurs, 30 armoires seront munies d'un régulateur de tension permettant la mise en veilleuse de la ville la nuit de 22 h à 6 h du matin ainsi que les soirs de grand froid dès 18 h.

## **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- statuer sur ces propositions pour lesquelles les crédits nécessaires sont prévus au BP 2010,
- solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, du Grand Besançon et du SYDED pour les opérations éligibles au programme de travaux 2010, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après mise en concurrence.

---

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.*